

Procès-verbal de la réunion de conseil municipal du 21 avril 2023

Le vendredi 21 avril 2023 à 20h30, les membres du Conseil Municipal de NAVOUR-SUR-GROSNE, convoqués conformément à la loi, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Fabienne PRUNOT, Maire de NAVOUR-SUR-GROSNE.

Etaient présents : Isabelle AUGOYAT, Bernard BADROUILLET, Arnaud DENOJEAN, Jean DE WITTE, Ludovic DROIN, Patrice FERRET, Eliane JOMAIN, Amélie MARC, Jean PIÉBOURG, Fabienne PRUNOT, Cindy ROQUENCOURT, Philippe SAVARIS, Thierry VARACHAUD

Étaient Absents : Patrice SAUVAGEOT,

Etaient excusés : Nathalie RAJOT,

Procurations : Nathalie RAJOT à Thierry VARACHAUD

Secrétaire de séance : Arnaud DENOJEAN

Madame le Maire présente Madame Ingrid DESROCHES, nouvelle secrétaire recrutée depuis le 17 avril 2023 sur un emploi à mi-temps.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 31 mars 2023

Madame le Maire indique que le procès-verbal a été adressé à M. Bernard BADROUILLET pour relecture et sera donc approuvé lors de la prochaine séance de conseil municipal.

2. Avant-projet d'aménagement des abords du groupe scolaire

Madame le Maire rapporte les observations émises lors de la réunion de travail du 14 avril dernier : les conseillers présents privilégient le scénario n°2 qui permet plus de places de stationnement sur la parcelle Nord et le déplacement de l'aire de jeux enfants pour des raisons de sécurité.

Il a été suggéré un sens unique de circulation sur la première allée et un élargissement du virage pour le passage du bus avec un stationnement le long du muret de la cour de la salle des fêtes.

Madame le Maire précise que le maître d'œuvre conseille de conserver le fonctionnement prévu avec éventuellement un stationnement le long du muret. La giration du bus entraînerait la suppression de plusieurs places et une réduction du parvis de l'école.

Sur la partie Est, les conseillers préfèrent le stationnement en épi avec réduction de 18 à 12 places.

Les modifications seront apportées lors de la phase projet avec calcul des nouveaux coûts estimatifs de travaux.

Le planning prévoit 4 semaines de travail pour la phase PRO pour une validation par le conseil municipal vers le 15 mai en vue d'une consultation des entreprises début juin.

Madame le Maire indique qu'une réunion sera programmée prochainement avec les Maires des communes de La-Chapelle-du-Mont-de-France et Trivy, ainsi que le Président de la Communauté de communes pour la signature de l'offre de maîtrise d'œuvre concernant les travaux sur la parcelle communautaire.

Après débats, les conseillers approuvent à l'unanimité les modifications de l'avant-projet d'aménagement des abords du groupe scolaire.

3. Demandes de subventions

Madame le Maire propose de solliciter une subvention au titre de la DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) sur la base du montant des travaux de la phase AVP.

Délibération n°15/2023

Objet : demande de subvention DETR pour la sécurisation et l'aménagement des abords du groupe scolaire de Brandon

Vu les articles L2334-32 à L2334-39 du code général des collectivités territoriales, pour la partie législative,

Vu les articles R.2334-19 à R.2334-35 du code général des collectivités territoriales,

Vu La circulaire préfectorale du 4 novembre 2020,

Le Maire propose de solliciter une subvention au titre de la DETR.

Le conseil Municipal à l'unanimité :

- **DECIDE** de constituer un dossier de subvention
- **AUTORISE** Madame le Maire à solliciter la subvention, vu la nécessité de sécuriser les abords du groupe scolaire de Brandon

Madame le Maire propose de solliciter une subvention au titre des Amendes de police sur la base du montant des travaux de la phase AVP.

Délibération n°16 /2023

Objet : Demande de subvention au titre des amendes de police

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2121-29 et L.2321-1,

Vu les articles du code de la route, et notamment les articles allant de R411-1 à R411-6 relatifs aux pouvoirs de Police de circulation routière dévolus au Maire de la commune et à la mise en place de signalisation

Vu les articles du code de la route R411-25, R110-2 et L411-4 ainsi que R44, R225 et R285 et les R417-10 et R417-12, R433-1 à R433-6 et R433-8,

Considérant que la configuration actuelle des abords du groupe scolaire de Brandon ne permet pas un parking suffisant pour le stationnement, et génère une situation de dangerosité pour les habitants et usagers.

Considérant que dans le cadre de la sécurisation et de l'aménagement des abords du groupe scolaire de Brandon, la commune souhaite solliciter le Département pour cet investissement. Ces travaux consistent principalement à l'aménagement et l'équipement de la voirie et de ses annexes afin d'améliorer la sécurité des riverains et des usagers de ce parking

Considérant que le Département de Saône et Loire, au titre de son dispositif de subvention via les amendes de police, peut être sollicité par les communes de moins de 10 000 habitants,

Le Conseil municipal, ouï l'exposé du Maire, après en avoir délibéré à l'unanimité décide de :

- **SOLLICITER** les subventions auprès du Conseil Départemental correspondantes au titre des amendes de police.
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer toutes les pièces consécutives à cette décision.

4. Achat d'un mini- tracteur

Madame le Maire informe les conseillers qu'une réunion de la commission « Espaces verts » s'est réunie avant la séance, en présence de David DEVILLARD afin d'aborder les différents travaux de la commune et l'achat de matériel plus performant.

Certains conseillers proposent l'achat d'un mini-tracteur pour l'entretien des chemins ruraux, des espaces verts et de la lagune de Brandon. Il est suggéré de revendre le tracteur actuel qui génère chaque année d'importantes dépenses de réparations.

Les conseillers vont demander conseil auprès de Jérôme MARC, entreprise MECAVERT à Trambly.

Une nouvelle réunion de la commission est programmée le 10 mai pour définir les besoins en matériel et étudier une éventuelle externalisation de travaux tels que fauchage des accotements et curage de fossés par un prestataire. Des devis seront donc sollicités en ce sens.

5. ONF

Madame le Maire indique que la commission « Bois » s'est rapprochée de M. Jean- Pierre LEROY, expert forestier, afin d'étudier l'offre de l'ONF pour une régénération d'une parcelle de la forêt communale avec des douglas et des cèdres.

Les conseillers acceptent l'offre de l'ONF tout en indiquant que les douglas sont sensibles au réchauffement climatique.

Délibération n°17 /2023

Objet : Choix ONF pour repeuplement des bois communaux

Vu les articles L211-1, L214-6, L214-10, L214-11 et L243-1 à 3 du Code forestier ;

Vu le décret n°2015-678 du 16 juin 2015 relatif aux conditions de mise en œuvre du 3^e alinéa de l'article L. 214-5 du code forestier

Vu le Règlement National d'Exploitation Forestière ;

Vu les articles 12, 14 et 15 de la Charte de la forêt communale ;

Considérant le document d'aménagement en vigueur pour la forêt communale ;

Considérant le devis proposé par l'ONF

Madame le Maire rappelle que l'ONF gère la forêt communale de Clermain sur 8 parcelles L'ONF propose une régénération par plants de Douglas et de Cèdres sur les parcelles 1-2-3 pour une superficie de 3.09 hectares.

Le devis s'élève à 15 726.20€ HT.

Après avoir délibéré, le conseil municipal vote et avec 1 voix contre, 1 abstention et 12 voix pour :

- **ACCEPTE** le devis proposé par l'ONF avec 2 essences replantées Douglas et Cèdres
- **AUTORISE** le Maire à signer tout document afférent.

6. Travaux logement de Clermain

Madame le Maire rapporte que la commission « Bâtiment » propose de réaliser des travaux de rénovation de l'appartement avant sa remise en location : des devis sont en attente pour des travaux de peinture.

M. Patrice FERRET ajoute qu'il a demandé les tarifs de radiateurs au comptoir des fers afin de faire un comparatif avec les devis des entreprises.

Les conseillers choisissent à l'unanimité le devis de M. CHARTIER pour un montant de 3 096,38 HT

Le meuble sous-évier a été acheté et sera changé la semaine prochaine.

7. Commémoration du 8 mai

Madame le Maire a sollicité La Clique pour la cérémonie de la commémoration du 8 mai.

Elle propose les horaires suivants :

9h30 : Clermain

10h : Brandon

10h30 : Montagny-sur-Grosne suivi du vin d'honneur

M. Bernard BADROUILLET se charge d'acheter le vin et les brioches

Madame le Maire se charge des fleurs.

Elle ajoute que M. Guy JACQUET ne souhaite plus faire office de Porte-drapeau.

M. Jean PIEBOURG suggère de solliciter le Président des Conscrits.

8. Panneaux RCEA

Madame le Maire indique que le conseil municipal doit se prononcer pour le choix des noms de communes sur les panneaux situés au niveau des ronds-points du nouvel échangeur.

Le conseil municipal souhaite conserver le nom des communes historiques.

La commune de Clermain étant le siège de la commune nouvelle perd de fait son nom : il sera indiqué NAVOUR Centre et NAVOUR La Garde.

Délibération n°18 /2023

Objet : Choix des panneaux directionnels sortie RCEA

Madame le Maire explique que la DIR-Centre Est demande que le Conseil municipal se positionne sur l'intitulé des panneaux directionnels posés en sortie de la nouvelle RCEA et en limite de l'agglomération de la commune.

Les panneaux seront les suivants :

D121-Brandon :PR0+871 à PR 0+1272

Navour s/G-Brandon

D289-Montagny-sur-Grosne :PR 1+484 à PR 2+459

Navour s/G-Montagny s/G

D587-Clermain « Le Bourg » :PR 0+484 à PR 0+547

Navour s/G-Centre

D987-Clermain :PR42+255 à PR 42+632

Navour s/G-La Garde

D987-La Croix de Brandon :PR 39+084 à PR 39+366

Navour s/G-La Croix

Après avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité

- **ACCEPTE** le projet présenté par Madame le Maire

9. Questions diverses

Circulation : Mme Isabelle AUGOYAT signale que des jeunes prennent le sens interdit de la rue Demongeot en moto.

Eglise de Clermain : M. Patrice FERRET a changé les raccords extérieurs d'alimentation en gaz du chauffage de l'église de Clermain.

Le modèle de la VMC n'existe plus : il se renseigne auprès de sociétés.

Jeux école : M. Philippe SAVARIS attend la peinture et les pochoirs pour réaliser les marelles à l'école.

Voirie : L'entreprise THIVENT est intervenue le 20 avril pour les devis de voirie communautaire.

Fleurissement : Roger MILLIAT a prévu la journée plantation le 20 mai.

Abribus : M. Arnaud DENOJEAN suggère de peindre l'abribus le 20 mai.

Fin de séance à 22h

Réunion de travail le lundi 15 mai

Réunion de conseil le 2 juin